



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 19/02/2026
Nombre de membres : 9
Nombre de membres en fonction : 9
Quorum : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de procuration : 1

MEMBRES PRESENTS :

NOM	PRENOM	QUALITE	VILLE
SCHNEIDER	Elisabeth	Maire - Présidente du CCAS	BERGHEIM
ROLLI	Gabrielle	Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS	BERGHEIM
ANTONI	Sandrine	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
HALBOUT	Sidonie	Adjointe au Maire - Membre du CCAS	BERGHEIM
HALLER	Jean-François	Conseiller municipal - Membre du CCAS	BERGHEIM

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Mme Delphine DI CARLO, membre
Mme Viviane GENG, membre
M. François DUSSOURT, membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE :

Mme Marie-Antoinette BRENDDEL, membre, excusée, a donné procuration de vote à Mme Gabrielle ROLLI, Vice-Présidente

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : néant.

AUTRE PARTICIPANTE :

Mme Valérie DEJONGHE, secrétaire générale

AUTRE PARTICIPANTE EXCUSEE :

Mme Aurore PIQUET, assistante sociale du Pôle Gériatologique

AUTRE PARTICIPANTE NON EXCUSEE :

Assistante sociale du Centre Médico-Social

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2025
3. Attribution de secours exceptionnels
4. Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)
5. Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2025
6. Approbation du budget primitif 2026
7. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 19 février 2026. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée.

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE*Sur proposition de la Présidente,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, membre, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des voix.

3. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration :

- **PREND ACTE** et **APPROUVE**, à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat alimentaire d'un montant de 50 €, délivré le 16/01/2026. *Pour mémoire, le dernier bon attribué au titre de l'exercice 2025 a été délivrée pour un montant identique de 50 €.*

4. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

VU la lettre des services de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Direction Départementale des Finances Publiques, réceptionnée le 30 juillet 2025, portant sur la généralisation du compte financier unique (CFU), obligatoire à compter des comptes clôturés au 31/12/2026 pour toutes les entités locales

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public

Considérant que le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires, comptables et financières du C.C.A.S. pour l'exercice 2025

Considérant que le CFU constitue un document unique se substituant au compte administratif et au compte de gestion

Considérant que le C.C.A.S. a choisi d'adopter le CFU dès l'établissement du compte administratif 2025, conformément aux orientations nationales de déploiement progressif du dispositif

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le CFU de l'exercice 2025 tel que présenté ci-après, lequel se solde par un excédent global de clôture de 24 573,82 € :

Section	Libellé	Montant
Fonctionnement	Résultat de clôture N-1 - Recettes	5 441,67 €
	Recettes	8 230,14 €
	Dépenses	8 175,99 €
	Excédent 2025	5 495,82 €
	Résultat de clôture 2025	5 495,82 €
Investissement	Résultat de clôture N-1 - Recettes	19 078,00 €
	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Excédent 2025	19 078,00 €
	Résultat de clôture 2025	19 078,00 €

- **d'autoriser** la Présidente à transmettre le CFU approuvé au comptable public et au représentant de l'Etat, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.
(Madame la Présidente n'a pas participé au vote).

Nota : M. Jean-François HALLER, compte tenu de l'excédent constaté en section de fonctionnement, a souligné que le C.C.A.S. disposait, selon lui, des capacités financières nécessaires pour contribuer aux projets d'acquisition d'équipements et de réalisation de travaux destinés aux seniors. Il a toutefois précisé avoir bien noté que le conseil d'administration avait abrogé sa précédente décision de soutien financier dans ce domaine, conformément à l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration n° 5 du 08/10/2025. Mme Gabrielle ROLLI a rappelé le contexte ainsi que les éléments ayant conduit à cette décision. Sur le plan budgétaire, le conseil a également pris note que l'incertitude, notamment concernant les recettes issues des concessions du cimetière, ainsi que la possibilité de dépenses plus importantes liées aux aides exceptionnelles, imposent une gestion particulièrement prudente, d'autant plus que l'excédent actuel pourrait être réduit dans les années à venir en raison de ces aléas de recettes et de dépenses.

5. AFFECTATION DES RESULTATS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2025

Le résultat de la section de fonctionnement 2025 s'établit à 5 495,82 €.

Le résultat de la section d'investissement 2025 s'établit à 19 078 €.

VU l'instruction ministérielle M57 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de 5 495,82 € au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026 à la ligne « Excédent de fonctionnement reporté », compte 002
- **DECIDE** de réaffecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2025 de 19 078 € dans sa section correspondante du budget primitif 2026 à la ligne « Excédent d'investissement reporté », compte 001

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

VU l'instruction ministérielle M57 développée par nature sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

appelé à délibérer sur le projet de budget primitif 2026 dressé par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2026, qui s'équilibre en :
 - en section de fonctionnement à : 12 700 €
 - en section d'investissement à : 19 078 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7. POINTS DIVERS

- L'organisation de la fête des aînés sera discutée lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.
- M. A. a été placé sous tutelle. Il est actuellement logé sur Colmar.
- PM : la Conférence caritative Saint Grégoire de Ribeauvillé et Environs organise son repas de la fraternité le 1^{er} mars 2026. L'invitation correspondante a déjà été transmise.
- Relations et accompagnement social : la Présidente et Mme G. ROLLI, vice-présidente, ayant été alertées quant à l'influence négative exercée par M. I. sur M. B., l'assistante sociale du secteur sera sollicitée afin d'intervenir. Sœur P., qui rend régulièrement visite à Mme B., observe attentivement ces comportements et demeure vigilante. Par ailleurs, Mme G. ROLLI informe du compte rendu d'un courriel adressé par Mme B., relatant les faits observés ainsi que les comportements constatés dans la situation et dans l'entourage de M. B. depuis le 1^{er} novembre dernier. Il est également relevé que les faits et comportements mentionnés apparaissent défavorables au bien-être et à la situation de M. B.. Il est également noté qu'une demande de mise sous tutelle de M. B. a été engagée par un tiers. *A suivre.*
- A la suite d'une sinistralité récente constatée dans une habitation située rue des Chevaliers, ainsi que de l'état d'insalubrité du logement et du risque d'effondrement pesant sur les bâtiments de cette propriété - y compris sur le domaine public - il est acté que la Maire engagera les procédures nécessaires afin d'assurer la mise en sécurité du site et des personnes, tant sur le domaine privé que sur l'espace public. Il est précisé que les services sociaux ont été informés de la situation. Les occupants ont également été relogés provisoirement dans un logement d'une résidence située à Bergheim. *A suivre.*

- Dans le cadre de l'accompagnement des administrés, il est signalé que les familles peuvent parfois être démunies lors des déclarations de décès. En complément de la liste des opérateurs funéraires habilités, un outil gratuit, Comparateur-Pompes-Funebres.fr, permet de connaître les prix moyens locaux et garantit une information neutre, accessible 24h/24. Le CCAS est informé de l'existence de cette ressource, qu'il pourra mentionner aux personnes en difficulté si nécessaire. Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

---oooOooo---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures.

La secrétaire,
Sidonie HALBOUT



La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
C.C.A.S. DE BERGHEIM



**SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 26 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Maire - Présidente du CCAS, Gabrielle ROLLI, Conseillère Municipale - Vice-Présidente, Sandrine ANTONI, Sidonie HALBOUT et Monsieur Jean-François HALLER, Membres du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation des secrétaires de séance	Approuvé à l'unanimité
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2025	Approuvé à l'unanimité
3.	Attribution de secours exceptionnels	Approuvé à l'unanimité
4.	Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)	Approuvé à l'unanimité
5.	Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2025	Approuvé à l'unanimité
6.	Approbation du budget primitif 2026	Approuvé à l'unanimité
7.	Points divers	

Liste publiée et date de mise en ligne le 04/03/2026

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

